FORÊT D'EXCEPTION

BOSCODON

LA FORÊT DOMANIALE DE BOSCODON REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

27 NOVEMBRE 2018 – ABBAYE DE BOSCODON – CROTS (Hautes-Alpes)

Hautes-Alpes le département

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI

SOMMAIRE

- BOSCODON, UN PATRIMOINE UNIQUE
- BOSCODON, UNE FORÊT RELIÉE À SON TERRITOIRE
- DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION
- LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® ET LE RÉSEAU NATIONAL DES 17 FORÊTS

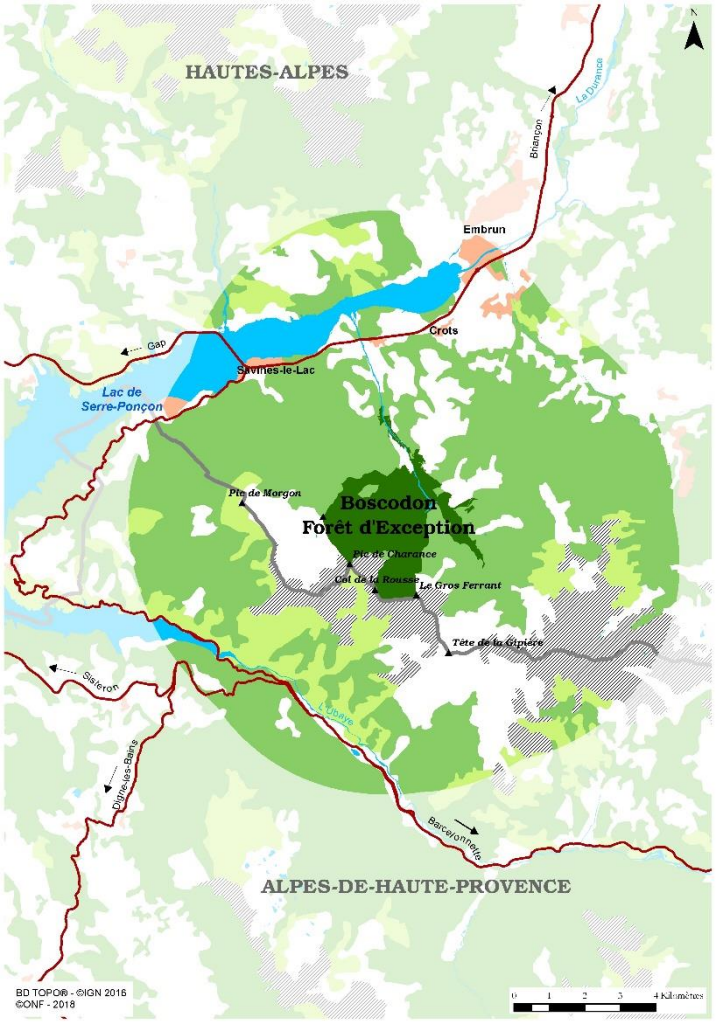

BOSCODON, UN PATRIMOINE UNIQUE

Richesse historique

La forêt domaniale doit en partie son origine à l'abbaye de Boscodon et l'abbaye doit une partie de sa renommée et de ses revenus à la forêt. Leurs destins ont ainsi toujours été mêlés.

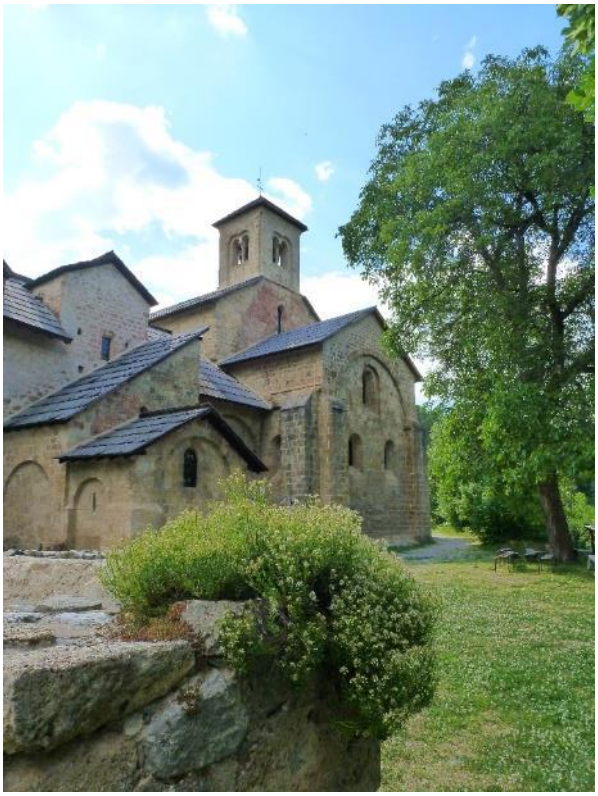

Abbaye de Boscodon,
©Agathe Mériaux/ONF

Cédée en 1132 par Guillaume de Montmirail aux fondateurs de l'abbaye de Boscodon, la forêt monastique devient propriété de l'État à la suite de la Révolution française. En 1972, l'Association des amis de l'abbaye de Boscodon, composée de 6 laïcs et 6 religieux à l'époque, se porte acquéreur de l'abbaye. L'abbaye est peu à peu restaurée et classée monument historique en 1974 pour son architecture remarquable, proche de l'origine romane, et parce qu'elle est l'un des rares édifices religieux de l'ordre de Chalais.

De nos jours, l'abbaye représente la porte d'entrée principale de la forêt domaniale. Les randonneurs font d'ailleurs très souvent une halte culturelle à l'abbaye, tandis que les visiteurs de l'abbaye en profitent pour se dégourdir les jambes en forêt. Le parking de l'abbaye est par ailleurs situé en forêt domaniale.

Un lien historique et symbolique entre la forêt et l'abbaye a été rétabli en 2012, lorsque les forestiers de l'ONF retrouvent la source permettant d'alimenter à nouveau la fontaine du cloître.

La Restauration des terrains en montagne (RTM)

Le torrent de Boscodon est un affluent rive gauche de la Durance qui se jette dans la retenue de Serre-Ponçon en aval d'Embrun sur la commune de Crots. Il est formé par la réunion de trois torrents majeurs : le torrent du Colombier, le torrent du Bragousse et le torrent de l'Infernet.

Bloc de 250 m3 transporté par la crue du 10 juin 1998

À la suite des crues majeures liées au déboisement extrême des montagnes au milieu du XIX^{ème} siècle, le gouvernement français entreprend de gigantesques travaux de reboisement et de correction torrentielle. Le massif de Boscodon a bénéficié de ces deux mesures.
Les dernières crues de grande ampleur ont eu lieu en juin 1998. Le 4 juin 1998, un dépôt de 10 000 m^3 environ a été observé sur le cône de déjection (amas de sédiments). Le 10 juin 1998, un bloc de 250 m^3 a été transporté par le torrent de Bragousse et cette crue a entraîné des débordements et des dépôts sur le cône de déjection.

Ouvrage de correction torrentielle à Boscodon, ©Laurène Théard/ONF

Les torrents de Boscodon comptent aujourd'hui 43 ouvrages de correction torrentielle et 19 dispositifs de lutte contre le ravinement et l'érosion en lien avec la revégétalisation. Cela représente un total de 62 ouvrages en forêt domaniale, auxquels viennent s'ajouter 3 digues sur les terrains communaux en aval.

L'exploitation forestière

Le premier aménagement forestier de Boscodon date de 1858. Il fixe les règles de gestion forestière sur une durée de 20 ans.
Le dernier en date porte sur la période 2014-2033. Il a été élaboré après une étude de terrain adaptée aux enjeux de la forêt et constitue une garantie de gestion durable de la forêt.
Le massif de Boscodon, boisé à 69 %, est très majoritairement composé de Sapin pectiné, d'origine naturelle. Le Mélèze représente la deuxième essence de la forêt, d'origine naturelle pour les peuplements des parties supérieures de la forêt et issu de boisements RTM de la fin du XIX^{ème} siècle. Le Pin noir est aussi issu des boisements RTM, de même qu'une partie du Pin sylvestre. Les autres essences sont d'origine naturelle.

Le bois de sapin de Boscodon est très recherché, il est notamment utilisé pour la charpente. Le mélèze est quant à lui valorisé sous forme de charpente, de parquet, de bardage et pour la construction d'ouvrages bois RTM ou d'aménagements extérieurs.

Boscodon présente aussi la dernière station de Hêtre en remontant la Durance, marquant sa limite d'aire de répartition naturelle.

Grumes à Boscodon ©Catherine Biache/ONF

Une biodiversité exceptionnelle

La forêt de Boscodon abrite une biodiversité exceptionnelle. La faune y est représentée par des espèces emblématiques comme le Casse-noix moucheté, le Tétras-Lyre, le Chamois, la Marmotte et les petites chouettes de montagne. La flore est également très riche. Sur la seule placette RENECOFOR (Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers), ce sont 134 espèces de plantes qui ont été recensées en 2000, faisant de Boscodon la placette la plus riche en espèces floristiques de tout le réseau RENECOFOR.

Sabot de Vénus
©Laurène Théard/ONF

La forêt de Boscodon est intégralement comprise dans la zone d'adhésion du Parc national des Écrins. Elle est également concernée par un site Natura 2000[1] et par une ZNIEFF[2] de type 1. Ces zonages attestent de la présence d'une biodiversité exceptionnelle et constituent autant d'outils mobilisés pour la préserver.

Le territoire est par ailleurs en partie soumis à la loi Montagne et à la loi Littoral, cadres législatifs devant garantir une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne et un aménagement raisonné des côtes. Le Département a par ailleurs retenu dans son schéma directeur un projet d'espace naturel sensible (ENS) « Bragousse / Forêt de Boscodon » qui couvrirait une grande partie de la forêt domaniale.

La placette RENECOFOR

Le Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers a été créé en 1992 par l'ONF afin de compléter le système de surveillance sanitaire des forêts françaises. L'objectif principal de ce réseau est de détecter d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement d'une grande variété d'écosystèmes forestiers et de mieux comprendre les raisons de ces changements.
Ce sont ainsi 102 sites qui sont suivis en France, prenant part à un réseau de suivi des écosystèmes forestiers installé dans 34 pays européens.
Les phénomènes mesurés et observés sont la réaction des écosystèmes forestiers aux évolutions du climat ; le cycle des éléments nutritifs en forêt, notamment en relation avec les pollutions atmosphériques et l'évolution de la diversité des espèces végétales.

La placette de Boscodon fait partie des plus instrumentées du réseau national. Un suivi hebdomadaire par l'ONF permet d'effectuer les collectes et relevés exigés par des protocoles nationaux. Des analyses en laboratoire sont ensuite effectuées sur les prélèvements de matière.
Une synthèse concernant la période d'observation 1992-2005 est disponible sur le site internet de l'ONF.

[1] Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils hébergent.

[2] Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

BOSCODON, UNE FORÊT RELIÉE À SON TERRITOIRE

De nombreuses initiatives locales

Depuis longtemps, la forêt de Boscodon rassemble les hommes autour d'initiatives locales telles que la renaissance de l'abbaye et l'ancienne politique « Grands sites » du Conseil départemental. Elle bénéficie de la dynamique du Parc national des Écrins et du site Natura 2000. Enfin, Boscodon est un haut lieu de la Restauration des terrains en montagne. Les acteurs locaux ont déjà commencé à travailler ensemble sur des thématiques variées. L'ONF a par exemple mis en place le suivi du sabot de Vénus, qui se fait depuis des années en partenariat avec le Parc national des Écrins et en associant de nombreux partenaires.

La démarche Forêt d'Exception® a permis de fédérer ces acteurs et ces dynamiques existantes.

Un travail collectif

C'est dans un esprit de partenariat que le travail en vue d'obtenir le label Forêt d'Exception® a progressé étape par étape. Divers espaces de travail ont été mis en place pour réaliser ce travail collectif.

Le **comité de pilotage** (COPIL), composé d'acteurs institutionnels publics, valide la stratégie globale de la démarche, ainsi que les propositions issues des groupes de travail. Il prend collégialement les décisions majeures. Ce comité désigne également le président de la démarche.

Le **comité technique** (COTECH) réunit les équipes techniques issues des structures membres du comité de pilotage. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision. Il fait des propositions à soumettre au comité de pilotage.

Les **groupes de travail** sont constitués en fonction de besoins ponctuels de travail en commun et sur des thèmes ciblés. Les équipes techniques issues des structures membres du comité de pilotage sont invitées, ainsi que des personnes extérieures en fonction des thématiques abordées. Le groupe de travail fait des propositions qui sont soumises au comité de pilotage.

Les échanges au sein de ces trois espaces de travail ont pour objectif principal d'assurer un niveau d'information optimal de l'ensemble des parties prenantes.

Les grandes étapes vers la labellisation

• 2008 : création du comité de pilotage Boscodon Forêt d'Exception®

Réunion du comité de pilotage. © ONF

• 2010 : signature du protocole d'accord

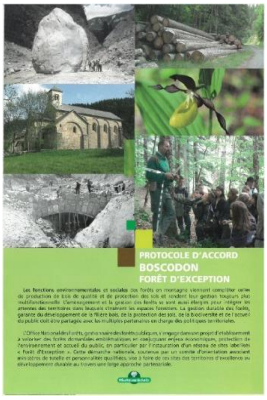

Le **protocole d'accord,** établi par les membres du Comité de pilotage, précise les grandes orientations structurantes du projet local. Par sa signature, chaque partenaire marque son adhésion à la charte nationale et affirme sa volonté d'aller au bout de la démarche de labellisation. Cette première étape officialise l'inscription d'une forêt présélectionnée dans la démarche de labellisation Forêt d'Exception®. **Elle autorise l'usage de l'appellation « forêt candidate » au label**.

• 2017 : signature du contrat de projet

Pour chaque forêt sélectionnée, le dossier de candidature au label doit être déposé par le comité de pilotage auprès du Comité national d'orientation après la validation du **contrat de projet** par les partenaires. Le contrat de projet précise l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour rendre la forêt éligible au label Forêt d'Exception®. Plus concret et opérationnel que le protocole d'accord, il décline les orientations stratégiques et objectifs en programme d'actions, avec une évaluation du budget et le plan de financement prévisionnel correspondant. Il explicite les liens contractuels entre les partenaires.

• 2018 : présentation du dossier de candidature

Le dossier de candidature au label constitue le support permettant au Comité national d'orientation d'évaluer le projet et d'émettre un avis sur l'opportunité de labelliser la forêt. Un plan-type est établi au niveau national pour la rédaction du dossier de candidature par le chef de projet, puis sa présentation et sa validation en Comité de pilotage local. Présentée le **11 juin 2018** au Comité national d'orientation, la candidature de la forêt domaniale de Boscodon a reçu un avis favorable.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Les orientations stratégiques

Les membres du comité de pilotage s'engagent à conjuguer leurs efforts autour des orientations stratégiques suivantes :

- renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon,
- inscrire « Boscodon, Forêt d'Exception® » dans les projets des acteurs du territoire,
- accueillir tous les publics pour une forêt à partager,
- préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt,
- favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages.

De nombreuses actions déjà engagées

Un important travail a déjà été entrepris dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® sur des thématiques variées.

REAMENAGER LE SITE DE LA FONTAINE DE L'OURS

Sculpture d'ours à Boscodon
©Catherine Biache/ONF

La légende raconte qu'en l'an 600, l'évêque de Gap, Saint-Arey, fit la rencontre d'un ours. Cet ours attaqua sa charrette et dévora un de ses bœufs. Saint-Arey ordonna alors à l'ours de s'atteler à sa charrette afin de le ramener à Gap. Chose que Messire Brun fit docilement. Une relation naquit de cette aventure. Marqué par cette affection si particulière, le bon peuple de la ville offrit un collier d'or et d'argent à l'ours. On raconte que, quand le saint homme mourut, l'ours disparut pour toujours. Plus tard, sur les pentes du Morgon, les moines de Boscodon découvrirent les restes de l'animal ainsi que son précieux collier dans une grotte. L'endroit s'appelle depuis la Fontaine de l'Ours.

La Fontaine de l'Ours est un site classé par arrêté du 21 mars 1939. Une sculpture d'ours en taille réelle a été commandée par l'ONF aux sculpteurs locaux Christian Burger, Philippe et Arnaud Minier. Composée de bois de mélèze de la forêt communale de Crots, elle a été installée sur le site en octobre 2017.
Cette action est la première étape d'un grand projet de réaménagement du site de la Fontaine de l'Ours qui verra le jour prochainement.

RÉALISER UN SUIVI DES POPULATIONS DE CHOUETTE CHEVÊCHETTE ET DE CHOUETTE DE TENGMALM

Le suivi de ces deux petites chouettes de montagne a été lancé début 2018 par le Parc national des Écrins (PNE), en partenariat avec l'ONF. Cette opération s'est déroulée suivant le protocole national d'inventaire des petites chouettes de montagne établi par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'ONF, avec l'appui de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).
Les parcours s'effectuent dans la neige, à ski ou en raquettes avec des équipes mixtes ONF/PNE. Agents du Parc et forestiers ont déjà réalisé cinq suivis. Ceux-ci devraient se poursuivre dans les années à venir.

Chouette chevêchette sous la pluie
©Christian Pocachard /ONF

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES BRYOPHYTES (MOUSSES) DE LA FORÊT

Sentier des pyramides
©Laurène Théard/ONF

L'inventaire des mousses de Boscodon est intégré au programme Bilan et amélioration de la connaissance de la bryoflore des Alpes françaises (BRYOALP), qui a pour objectif d'aboutir à un catalogue des mousses par département et petite région biogéographique pour le domaine alpin.
Cette action est co-pilotée par le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) et l'ONF. Elle a fait l'objet d'une journée de terrain commune par deux bryologues en juin 2017.
Une synthèse des résultats à l'échelle des Alpes françaises sera réalisée par le CBNA dans le cadre du programme BRYOALP en 2018 sous la forme d'un catalogue commenté des espèces de mousses.

MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

La stratégie d'accueil s'articule autour de trois orientations : améliorer la compréhension du territoire par le visiteur, faire vivre l'identité du territoire dans l'unité, améliorer la qualité des équipements et services. La stratégie paysagère vise à marquer les portes d'entrée, améliorer les parkings, magnifier l'abbaye de Boscodon et mettre en valeur le site de la Fontaine de l'Ours.

Site de la Fontaine de l'Ours
©Réseau paysage/ONF

Un suivi de la fréquentation

L'Observatoire de la fréquentation en forêt (OFF PACA) existe depuis 2005 (avec une phase de test de 2005 à 2007). Suite à une étude menée avec l'Institut universitaire professionnalisé de Gap, 8 sites de comptage (dont la forêt de Boscodon) avaient à l'époque été équipés avec des éco-compteurs piétons et routiers en Région PACA. Le site de Boscodon a ainsi été équipé de 6 compteurs piétons et 3 compteurs routiers, entre 2006 et 2011, destinés à différencier la fréquentation routière allant vers le parking du Grand Clot de celle allant vers la Fontaine de l'Ours, ainsi que la fréquentation de plusieurs sentiers de randonnée. Tous sont suivis par un agent de l'ONF.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® ET LE RÉSEAU NATIONAL DES 17 FORÊTS

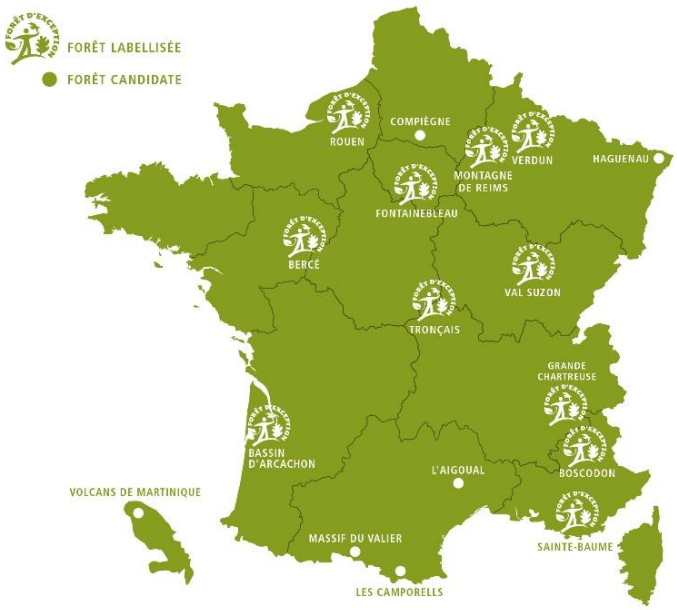

La charte nationale Forêt d'Exception® développe des valeurs au cœur du développement durable. Dix-sept forêts sont engagées dans cette démarche.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associés à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de cinq ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement du territoire, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® EN BREF

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®.
Sur les dix-sept sites forestiers engagés dans la démarche, onze sont labellisés : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Bercé, Montagne de Reims, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, et Boscodon qui les rejoint aujourd'hui.